



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 23 octobre 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (jusqu'au 1.2.1), M. Alain BLESSEMAILLE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.2), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 1.2.1), Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 4.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.1.5)

Etaient absents : Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote :

Mandants : F. PRESSE (à partir du 1.2.1), Y. DELARUE, S. RUTKOWSKI, P. DUCHEZEAU, F. GERDIL-DJAOUAT

Mandataires : A. POULIN (à partir du 1.2.1), M. DONEY, M. FELT, C. LIME, J.L. FOUSSERET

Pôle de G erontologie Bourgogne et Franche-Comt  - Versement 2014

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Pr sident

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement sup rieur

Inscription budg�taire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « P�le de G�erontologie E-sant� »	Montant pr�vu au BP 2014 : 15 000 € Montant de l'op�ration : 10 000 €

R sum  :

L'Association P le de G erontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  (PGI BFC) a pour objectif de f d rer les acteurs publics et priv s pour am liorer la qualit  de vie des personnes  g es et valoriser la g erontologie en contribuant au d veloppement  conomique et   l'attractivit  du territoire.

La d marche vise   faire de ce p le, un p le d'excellence qui pourrait  tre labellis  et ainsi devenir un p le de comp titivit .

Le PGI BFC sollicite une subvention du Grand Besan on   hauteur de 10 000 € pour mener   bien ses actions.

I. Les origines du P le

Le projet de P le de G erontologie Interr gional Bourgogne et Franche Comt  (PGI), a  t  officialis  le 24 avril 2009. Il s'appuie sur une exp rience de plusieurs ann es conduite au sein de l'association G erontop le Pierre Pfitzenmeyer® et l'Institut R gional du Vieillissement de Franche-Comt .

Afin de renforcer la visibilit  de ce projet, le 20 avril 2010, un GIE (Groupement d'Int r t Economique), support logistique du projet, est cr e, avec pour Pr sident Monsieur Christophe MADIKA.

Ce GIE de pr figuration du P le de G erontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  r unit sept membres :

- la CARSAT Bourgogne-Franche-Comt ,
- les CHU de Besan on et de Dijon,
- les Universit s de Bourgogne et de Franche-Comt ,
- l'Institut R gional du Vieillissement (IRV) et l'association le G erontop le Pierre Pfitzenmeyer®.

Quant aux missions de suivi et d'animation du PGI, elles avaient  t  confi es par Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la sant  et des sports et Mme Nora BERRA, Secr taire d'Etat charg e des a n s,   M. Olivier BOYER, directeur de projet du p le. Fin d'ann e 2012, le GIE a  volu  vers une association dont la direction a  t  prise par Mme Vanessa BAILLY.

Institutions, collectivit s territoriales, associations d'usagers, industriels, p les de comp titivit s sont membres de ce p le qui a su f d rer les divers acteurs. Il est   noter que des discussions sont en cours pour que l'IRV int gre l'association afin de renforcer leur compl mentarit  en termes d'actions et de visibilit  au niveau national.

Les grands axes du p le sont :

- la recherche et le d veloppement  conomique par la valorisation industrielle,
- la formation, la capitalisation et les transferts et  changes de bonnes pratiques,
- l'ad quation offres-besoins.

II. Les missions du PGI

Ce pôle est dédié à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, qui tire sa richesse de la diversité de ses acteurs (établissements sanitaires et médico-sociaux publics et privés, acteurs du maintien à domicile, usagers, universitaires, collectivités, industriels ...), ce qui lui permet, à travers leur forte mobilisation, de valoriser et optimiser des compétences et des expériences multiples.

Les travaux du PGI s'articulent autour de deux axes forts :

- le développement économique par la valorisation industrielle de la recherche
- le développement et la coordination du réseau des acteurs de la gérontologie, il est à noter que la réflexion éthique est une composante constante et transverse de chacune des actions du PGI via l'espace éthique interrégional :
 - pluridisciplinarité et décloisonnement des prises en charge sanitaires et sociales,
 - sollicitation et écoute de la personne âgée,
 - respect de la citoyenneté de la personne âgée,
 - respect de la confidentialité,
 - égalité de traitement des personnes âgées sur le territoire des deux régions,
 - développement d'une démarche de prévention dans la prise en compte du vieillissement.

L'objectif du PGI n'est pas de réinventer des outils déjà existants mais de renforcer les liens entre les acteurs de la gérontologie et le monde de l'économie et de la recherche. Il tient également à maintenir un regard éthique sur tous les projets, ce qui est convenu entre les membres, depuis l'origine du pôle.

III. Programme d'actions 2014

Le programme des actions menées par le PGI sur l'année 2014 figure en annexe I de la convention.

IV. Le plan de financement

La demande de financement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'année 2014 porte sur 10 000 €.

Le plan de financement figure en annexe 2 de la convention.

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € au Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne et Franche-Comté,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 31 OCT. 2014



**Convention relative au soutien
du Pôle de G rontologie Interr gional
Bourgogne Franche-Comt 
pour l'ann e 2014**

Entre :

La Communaut  d'Agglom ration du Grand Besan on, repr sent e par son 1^{er} Vice-Pr sident, Monsieur Gabriel BAULIEU, d mement habilit    signer par une d lib ration du Bureau du 23 octobre 2014, d'une part,

Et :

L'Association P le de G rontologie Interr gional Bourgogne & Franche-Comt  (PGI BFC), repr sent e par son Pr sident, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, d mement habilit , d'autre part,

Vu le Code G n ral des Collectivit s Territoriales, et notamment son article L.1611-4

Expos  des motifs

La CAGB soutient depuis 2005 des p les de comp titivit . En effet, le soutien   l'innovation est un axe fort de la politique de d veloppement  conomique de la CAGB, car il est facteur de comp titivit  pour les entreprises et d'attractivit  pour le territoire. Le P le de G rontologie Interr gional Bourgogne & Franche-Comt  (PGI BFC) s'inscrit   la fois dans cette d marche et correspond aux attentes du march  de la sant  qui est l'un des champs d'actions prioritaires du PGI BFC en charge de l'ensemble des questions en lien avec le vieillissement.

Le P le de G rontologie Interr gional Bourgogne & Franche-Comt  a pour objectif de f d rer les acteurs publics et priv s pour am liorer la qualit  de vie des personnes  g es et valoriser la g rontologie en contribuant au d veloppement  conomique et   l'attractivit  du territoire. La d marche vise   faire de ce p le, un p le d'excellence qui pourrait, s'il r pond aux crit res,  tre labellis  et ainsi devenir un p le de comp titivit .

Tous les aspects de la g rontologie sont concern s.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La pr sente convention a pour objet de d finir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien au P le de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  en 2014 et de d finir les modalit s de versement d'une subvention de 10 000   pour son fonctionnement et sur la base du programme d'actions figurant en annexe 1.

Ce programme fera et a d j  fait l'objet de modalit s de suivi et d' valuation sp cifiques d finies sur la base des indicateurs d'impacts d finis dans les annexes 1 et 3.

Article 2 - Programme d'actions

Le P le de G rontologie Interr gional Bourgogne & Franche-Comt  s'engage   conduire les diverses actions conform ment au programme et au budget pr visionnel de 95 358   figurant en annexes 1 et 2.

Article 3 - Montant et modalit s de versement de la subvention

La CAGB attribue au b n ficiaire une subvention de 10 000  , pour un budget pr visionnel global de 95 358  , pour son fonctionnement qui s'appuie sur l'action d crite   l'article 1^{er}.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 50 %, soit 5 000 € à la signature de la présente convention,
- le solde sur demande écrite et présentation, en deux exemplaires, d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et d'un rapport d'activité final. Celui-ci détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe I.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat.

La participation financière de la CAGB au Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté doit donner lieu à une demande de paiement du solde dans un délai de 1 an à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et pourra donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations du Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté s'engage à transmettre à la CAGB, le compte-rendu financier de réalisation du programme, ainsi que le bilan comptable de l'année, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses des actions mentionnées à l'annexe I à la présente convention.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté s'engage à mentionner le soutien financier de la CAGB, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens avec la presse ou les médias.

Si le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par la CAGB.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage à prendre attache de la CAGB systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) et d'intégrer dans la mesure du possible les demandes de la CAGB dans les modalités pratiques de telles cérémonies, dans le respect de la place et du rôle de chaque financeur public.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la CAGB et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle ou des contrôles,
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiés à la CAGB.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le

Pour Le Pôle de Gérontologie Interrégional
Bourgogne Franche-Comté,
Le Président

Jean-Louis FOUSSERET

Pour le Grand Besançon,
Le 1^{er} Vice-Président,

Gabriel BAULIEU

Annexe I - Programme d'actions 2014 du PGI BFC

Cohorte ice

Afin de connaître les aidants pour mieux les accompagner, le PGI poursuit la mise en oeuvre de son programme de recherche de grande ampleur : la **COHORTE ICE** (Informal Carers of Elderly) avec une approche méthodologique pluridisciplinaire encore jamais vue à l'échelle nationale (7 604 aidants, 2 régions, 10 ans d'étude, 5 groupes de pathologies).

Objectifs : L'ambition de cette cohorte est de définir, à travers l'étude longitudinale de leur parcours de vie, des profils d'aidants dont les proches, âgés d'au moins 60 ans et domiciliés en Bourgogne ou Franche-Comté, sont atteints par l'une des pathologies suivantes : cancéreuses (sein, prostate, colon-rectum) ; neuro-dégénératives (Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées et Maladie de Parkinson) ; neuro-vasculaires (Accident Vasculaire Cérébral - AVC) et sensorielles (Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age - DMLA) et cardiaques (Insuffisance cardiaque). Elle permettra d'identifier les besoins et attentes des aidants afin de réfléchir à la mise en oeuvre de nouvelles formes d'accompagnement optimisées en termes de qualité de vie, de coût et de bien-être.

Télémédecine diabétologie

L'offre de santé régionale souffre d'une répartition géographique fortement déséquilibrée avec des disparités départementales qui permettent difficilement de répondre aux besoins de prise en charge.

Dans ce cadre, l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne a engagé deux axes de travail prioritaires au travers du Plan Régional de Santé 2012-2016 :

- l'organisation de l'offre de santé (les soins de premiers recours et leur articulation avec la prévention, les soins de second recours et le domaine médico-social),
- le soutien à l'autonomie des personnes en situation de handicap et/ ou de personnes âgées,

dans le respect des choix de vie et l'amélioration de la qualité de leur prise en charge.

Objectifs : Le PGI souhaite évaluer les besoins et les attentes des médecins gériatres et à tendance gériatrique en matière de télémedecine dans la prise en charge des patients diabétiques âgés.

Album de Ville

Dans le cadre de son projet européen « HOPES-La qualité de vie est contagieuse » (programme Ambient Assisted Living), la société RanD (Research and Development) a travaillé sur le lien entre bien vieillir, souvenirs, mémoire durable et quête de sens en fin de vie avec le CHU de Nice (Pr Robert) et le CNR autonomie (Pr Franco). RanD souhaite mettre à disposition des aînés de la ville la création d'un album de ville, en stimulant la mémoire de ses aînés. Au vu de l'actualité de la création de la cité internationale de la gastronomie à Dijon, le thème potentiel serait l'alimentation en raison des effets bénéfiques sur la santé et la mémoire des seniors, propice à un vieillissement actif et réussi. Cet album regrouperait ainsi les souvenirs des aînés autour de l'alimentation-plaisir : recettes, goûts, territoires, lieux, contenus, contenants... Du fait de son expertise scientifique sur le champ du vieillissement, le PGI souhaite accompagner RanD dans la mise en oeuvre, la valorisation et la promotion de ce service auprès des seniors.

Pelvis project

Le PGI accompagne la société Inawa dans la réalisation du cahier des charges et de la mise sur le marché d'une assise proprioceptive à destination des personnes âgées. Un dispositif médical unique et original, de proprioception et cardio, simple, autonome, économique pour les soins. Il est en cours de développement et de tests. Le challenge est ouvert, lancé pour un rendez-vous fin 2014. »

Variation confort

Variation Confort, société de Saône-et-Loire, conçoit, fabrique et commercialise ses fauteuils de relaxation auprès d'une clientèle en grande majorité senior (75 ans et plus). Elle produit aujourd'hui plus de 2500 fauteuils par an. Leurs produits se différencient par une personnalisation que ce soit d'un point de vue fonctionnel (motorisation sur batteries, fonction releveur), ou esthétique (plus d'une centaine de références de revêtements). Elle souhaite développer des fauteuils encore plus adaptés aux besoins de la population âgée, qui vont permettre de l'accompagner au fil de l'apparition des pathologies liées au grand âge. C'est dans cette optique que Variation Confort a sollicité le PGI, afin de réaliser autour de ce projet une synergie avec des spécialistes des domaines médicaux concernés.

Médiation animale

La Mutualité Française a souhaité diversifier son offre de services et proposer de nouvelles prestations innovantes. Dans ce cadre, elle offre aux malades d'Alzheimer la possibilité de côtoyer un animal familier et ainsi développer avec lui la relation qu'ils souhaitent. Cette relation est envisagée comme le meilleur moyen pour faire renaître ou maintenir un sentiment d'utilité. La Mutualité Française a sollicité le PGI pour disposer d'une caution scientifique d'un groupe d'experts lui permettant de valider les bienfaits observés auprès du public âgé lors de l'expérimentation de ce projet de médiation animale au sein des EHPAD.

Nouvelles pratiques culinaires en EHPAD

Le vieillissement et les maladies qui l'accompagnent engendrent des besoins nutritionnels spécifiques. Une attention particulière doit être portée à l'alimentation des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée afin de leur garantir des apports suffisants en quantité et en qualité nutritive.

Objectifs : Cette expérimentation a pour but d'améliorer la prise en charge alimentaire des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, dans les institutions.

Mediate (projet européen)

Aujourd'hui plus de 4 millions d'aidants informels (non professionnels) aident un proche en perte d'autonomie, ils peuvent être accompagnés par des aidants professionnels. Cependant, les outils existants pour coordonner les soins se concentrent sur les professionnels de l'aide. Une solution collaborative permettant le rapprochement entre aidants professionnels et aidants naturels apparaît comme nécessaire.

Objectifs :

- Développer et expérimenter une plateforme innovante et collaborative compatible avec les systèmes existants ;
- Améliorer les services existants et développer de nouveaux services permettant une meilleure coopération entre l'ensemble des aidants et de travailler de manière plus efficace ;
- Permettre au senior de rester à domicile le plus longtemps possible.

La journée des aidants

Aujourd'hui, près de 4 millions de personnes apportent une aide à un proche âgé de plus de 60 ans. La première Journée Nationale des Aidants a été lancée en 2010 sous l'impulsion du ministère de la santé et du secrétariat aux aînés. Ces manifestations rassemblent les aidants, les associations, les professionnels de santé, les institutions et les collectivités. Elles sont l'occasion de rencontres dynamiques et constructives avec pour ambition de poursuivre et faire émerger de nouvelles actions en faveur du proche de la personne malade, âgée ou dépendante.

Objectifs :

- Accroître le rayonnement du territoire grâce à la déclinaison locale d'une journée nationale visant à favoriser la reconnaissance du rôle des aidants dans la société auprès des institutionnels, du grand public et des professionnels du milieu de la gérontologie et du handicap ;
- Donner de la visibilité aux actions menées au sein des territoires sur l'ensemble de la Bourgogne et de la Franche-Comté ;
- Donner la parole aux aidants ;
- Identifier les attentes et les besoins pour faire émerger des projets adaptés et ainsi contribuer au développement de la filière silver economy au sein du territoire.

Livre blanc aidants

Lors de la 4ème édition de la Journée Nationale des Aidants, le PGI a proposé une animation originale : « une lessive de lettres ». Des lettres écrites par les aidants familiaux et professionnels ont été recueillies et affichées lors de la JNA. Celles-ci ont fait l'objet d'une synthèse par deux enseignants-chercheurs des Universités de Bourgogne (un philosophe) et Franche-Comté (une psychologue). Cette initiative a permis d'aborder la relation d'aide à travers les témoignages poignants des personnes qui se sont retrouvées en situation d'aide d'un proche malade, handicapé, en perte d'autonomie physique, morale ou psychique. Ces mots d'aidants très forts ont mis en évidence la fragilité et parfois l'isolement de la personne aidante. Les lettres ouvertes revues par les grands témoins ont été un temps fort de cette édition.

Objectif : De ce constat, le PGI souhaite formaliser cette action avec l'élaboration et la diffusion d'un livre blanc recueillant à la fois les lettres rédigées par les aidants et les expertises pluridisciplinaires des chercheurs de l'inter-région : philosophe, sociologue, psychologue...

Atelier de prévention sommeil

La CAMIEG souhaite organiser des ateliers sur la thématique du sommeil afin de permettre à ses bénéficiaires âgés de 55 à 70 ans de mieux dormir et de diminuer leur consommation de médicaments. Pour la réalisation de ses ateliers, la CAMIEG a fait appel à l'expertise et au réseau du PGI pour organiser la création du contenu, l'ensemble des outils pédagogiques y afférent et l'animation de ses ateliers.

Objectifs :

Les ateliers sommeil doivent permettre aux seniors de :

- Mieux comprendre le fonctionnement physiologique de leur sommeil et prévenir, le cas échéant, l'apparition de troubles ;
- Améliorer la qualité de leur sommeil et disposer d'un repos récupérateur ;
- Limiter leur consommation de médicaments.

Le projet consiste dans un premier temps à élaborer le contenu des ateliers sommeil. Ce travail sera réalisé par les intervenants, le PGI en étroite collaboration avec la CAMIEG.

Carnet de liaison

Missionné par l'ARS de Bourgogne, le PGI aura pour objectif de réaliser un état des lieux régional de l'utilisation de carnet de liaison pour le suivi médical des personnes âgées. Cette action s'inscrit dans le Schéma Régional de Prévention (SRP) et notamment dans l'objectif spécifique 7.4 : promouvoir le carnet de liaison senior des professionnels intervenant au domicile de la personne encore autonome sur des territoires expérimentaux. Ce projet s'inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens réunissant l'ARS de Bourgogne et le PGI jusqu'en 2017, et détaillant l'ensemble des actions qui font l'objet de leur collaboration. La perspective finale de ce projet est d'aboutir à la réalisation d'un carnet de liaison commun applicable à l'ensemble de la région sur la base des outils déjà existants.

Objectifs :

- Fournir un livrable relatant la pratique, l'utilisation et les lieux couverts des carnets de liaisons existants en Bourgogne ;
- Établir des préconisations en vue de l'expérimentation d'un modèle de carnet de liaison en 2015.

Formation innovante par les soignés pour les soignants

Les professionnels des EHPAD sont conscients de la responsabilité qui leur est confiée lorsqu'ils accueillent des personnes âgées et contribuent activement au bien-vieillir en respectant la qualité de vie des personnes fragilisées en EHPAD. Cependant, comme le démontre l'étude bibliographique réalisée au sein du PGI en août 2013, devant une population vieillissante, polypathologique et dépendante, la prévention des risques en EHPAD doit faire partie intégrante des projets d'établissements. La malnutrition, l'isolement, l'appréhension des soins, l'agressivité et la fragilité psychologique sont des problèmes identifiés chez les personnes âgées en EHPAD.

Objectifs :

Pour éviter des éventuels refus de soins de plus en plus nombreux de la part des personnes âgées, et afin d'identifier les traumatismes psychologiques (stress, anxiété) liés aux soins médicaux et d'appréhender la douleur tactile des personnes âgées lors de ces derniers, une étude expérimentale pourra être menée. La perception du toucher par la personne âgée pourrait être une racine commune à ces maux.

Communication

Acteur fédérateur qui rayonne sur deux régions et collabore avec de multiples partenaires, le PGI s'est fixé de développer ses actions de communication en 2014 afin de faire connaître son expertise. Présent sur Internet et les réseaux sociaux, le PGI s'efforcera de démultiplier ses moyens de communication et de publication. La création d'une page Facebook et son actualisation hebdomadaire permettra de transmettre des informations et d'échanger en temps réel avec des professionnels, mais également des particuliers. De même, une attention particulière sera portée à l'actualisation et l'uniformisation du site internet du PGI. D'autre part, l'équipe du PGI s'attache désormais à la création d'une newsletter regroupant les actualités internes comme l'état d'avancement des projets en cours ou la création de nouveaux projets, mais également des informations plus générales sur le secteur de la gérontologie (bulletin de veille).

Listing des actions menées par le PGI en partenariat avec l'IRV sur le territoire du Grand Besançon :

- formation Bienveillance le 7 janvier 2014 ;
- participation au comité d'organisation du colloque Horizons et Santé à la CCI du Doubs le 23 janvier 2014 ;
- forum Cap Retraite à Montferrand-le-Château le 21 mars 2014 ;
- conférence avec la Maison des Seniors sur le thème des Seniors au travail à la Faculté de Droit à Besançon le 11 avril 2014 ;
- conférence sur le thème du Sommeil le 13 mai 2014 au centre diocésain ;
- participation à l'organisation avec la Maison des Seniors et le groupe de la conférence de Danièle Laufer sur le passage à la retraite le 23 avril 2014 ;
- exposition « aidants-aidés » Génération Proches en mai 2014 à la bibliothèque Universitaire en partenariat avec l'UFR SJEPG ;
- interventions dans le cadre du Master 2 Vieillesse et Société ;
- interventions dans le cadre de la Licence Pro AESP de l'UFC ;
- participation à une conférence de l'Espace Ethique sur le vieillissement et la fin de vie à Besançon ;
- formation à la grille d'évaluation de la fragilité des retraités en GIR 5 et 6 « Fragire » des travailleurs sociaux du Gie Impa en juillet 2014 ;
- intervention sur le congrès international de Psychogériatrie au Kursaal le 12 septembre 2014 ;
- interventions d'experts dans le cadre de la formation Assistants sociaux à l'IRTS de Franche-Comté les 23 et 24 septembre ;
- participation au comité de pilotage e-santé de l'ARS Franche-Comté en octobre 2014 ;
- participe activement aux groupes de travail de ses partenaires afin d'apporter son expertise (par exemple pour la création de la Maison de l'Autonomie du CG25).

Annexe 2 - Plan de financement 2014 du PGI BFC

CHARGES	Montant TTC	PRODUITS	Montant TTC
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	4000	70 - Vente de produits finis, de marchandises,	4000
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	1500	74- Subventions d'exploitation ¹¹	82000
Autres fournitures	2500		
61 - Services extérieurs	10500	-	
Locations	6700	-	
Entretien et réparation	2500	Région(s) :	
Assurance	1300	- Conseil Régional	20000
Documentation		- Conseil Régional	20000
62 - Autres services extérieurs	18952	Intercommunalité(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	9752	- CAGB	10000
Publicité, publication	4700	- Grand Dijon	10000
Déplacements, missions	3000	Commune(s) :	
Frais postaux, téléphone	1000	- Besançon	10000
Services bancaires, autres	500	- Dijon	10000
63 - Impôts et taxes	1200	Organismes sociaux	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes	1200	Fonds européens	
64- Charges de personnel	60306	-	
Rémunération des personnels			
Charges sociales		Reunica	2000
Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits exceptionnels (report résultat)	9358
68- Dotation aux amortissements	400	79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	95358	TOTAL DES	95358
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86- Emplois des contributions volontaires	0	87 - Contributions	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise a disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	95358	TOTAL	95358

Annexe 3 - Indicateurs de suivi 2014

Le PGI BFC s'engage à collecter et informer le Grand Besançon sur la base des indicateurs suivants :

- Le nombre d'entreprises contactées, visitées ou reçues en réunion présentes sur le territoire du Grand Besançon ainsi que sur le plan régional, national et international.
- Le nombre d'institutions/organismes contactés, visités ou reçus en réunion présentes sur le territoire du Grand Besançon ainsi que sur le plan régional, national et international.
- Le nombre d'entreprises avec lesquelles une action a été engagée sur le territoire du Grand Besançon ainsi que sur le plan régional, national et international.
- Le nombre de réponses aux appels à projet et le nombre d'appels à projets contractualisés.
- Le nombre de participation à des salons.
- Le nombre d'emplois de la structure, emplois directs nouveaux prévus à 2 ans et les emplois contribuant au projet.
- Le nombre d'entreprises ou unités de recherche impliqués dans les montages de projets